



Règlement du Tournoi District Efoot Cup organisé par le District de l'Yonne de Football du 17 mai au 19 juin 2022



1. Présentation du tournoi

Le District de l'Yonne de Football propose un tournoi e-Foot (FIFA) s'adressant à l'ensemble des licencié(e)s du District et âgé(e)s de 16 ans révolus au 19-01-22 ou plus.

Le tournoi, en mode Coupe du Monde, sera proposé sur PS4 (ou PS5 pour ceux disposant du jeu compatible en mode PS4). Il sera organisé en 2 phases comprenant une Phase Online (32 joueurs / joueuses répartis en 8 poules + Huitièmes et Quart de finales) et une Phase Présentiel avec les Demis Finales, la Finale et la Petite Finale. Cette dernière se déroulera lors des Finales de Coupes de l'Yonne le 19 juin 2022. Les joueurs / joueuses classés 1^{er} et 2^{ème} se qualifieront dans la Poule Haute et ceux classés 3^{ème} et 4^{ème} se qualifieront pour la Poule Consolante.

2. Organisation du tournoi

Pour l'organisation des matchs, après le tirage des poules, chaque joueur / joueuses sera ajouté dans un groupe WhatsApp avec les autres personnes de sa poule. Ce groupe facilitera l'échange entre chaque joueur ainsi que pour la récupération des résultats de chaque match. Pour la Phase éliminatoire, en fonction de son classement, chaque joueur / joueuse sera ajouté au groupe Poule Haute et Poule Consolante.

3. Engagements

Le tournoi est ouvert à tous les licencié(e)s de la saison 2021-2022 en cours (Libre, Futsal, Entreprise, Loisir, dirigeant, arbitre, éducateur), de 16 ans révolus au 19-01-22 ou plus, et disposant d'un accès à Internet (quel que soit le fournisseur d'accès), d'un jeu FIFA 22 (éditeur EA SPORTS), d'un support compatible PS4 (ou PS5 avec mode de jeu compatible PS4), d'un abonnement PSN en cours de validité ainsi que d'une adresse mail valide pendant toute la durée du tournoi. Il convient de préciser que les mineurs devront présenter une autorisation parentale écrite à l'organisation.

Par ailleurs, l'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile relative au respect du présent Règlement, notamment en ce qui concerne l'identité, l'âge et la licence des joueurs / joueuses.

Toute vérification à l'initiative de l'Organisateur se fera dans le respect de la réglementation en vigueur.

4. Déroulement du tournoi

Il se dispute en 2 phases :

- **Phase Qualificative** comprenant 32 joueurs / joueuses ; 8 poules de 4 joueurs / joueuses, chaque joueur / joueuse s'affrontera en un match. Les deux premiers qualifiés de chaque groupe seront qualifiés pour la Poule Haute et les deux autres pour la Poule Consolante ;
 - o Chaque victoire rapporte 3 points, chaque match nul rapporte 1 point, et chaque défaite 0 point.
 - o Le classement se fera selon les critères suivants, dans cet ordre de priorité décroissant :
 - a) le plus grand nombre de points obtenus après tous les matches du groupe
 - b) la différence de buts particulière
 - c) la différence de buts générale
 - d) le plus grand nombre de buts marqués
 - Sur la base des quatre critères susmentionnés, si deux joueurs ou plus sont ex æquo, leur classement sera déterminé selon les critères suivants, dans cet ordre de priorité décroissant :
 - a) le plus grand nombre de points obtenus dans les matches du groupe entre les joueurs concernés
 - b) la différence de buts particulière dans les matches du groupe entre les joueurs concernés
 - c) le plus grand nombre de buts marqués dans tous les matches du groupe entre les joueurs concernés.
 - Dans le cas où, sur la base des sept critères susmentionnés, deux joueurs ou plus seraient toujours ex æquo, leur classement sera déterminé par tirage au sort.
- **Phase Finale** comprenant la Poule Haute avec les joueurs / joueuses étant arrivés 1^{er} et 2^{ème} et la Poule Consolante avec les joueurs / joueuses étant arrivés 3^{ème} et 4^{ème}.

Cette phase se décomposera en 2 parties :

- o Huitièmes et Quart de Finales en Online avec le même règlement que pour la phase qualificative.
- o Demis Finales, Petites Finales et Finales en présentiel. Ces matchs auront lieu au Stade Auxerrois, lieu où déroule les Finales de la Coupe de l'Yonne le 19 juin. Cela comprend les matchs de la Poule Haute et de la Poule Consolante. Il y aura alors 8 matchs en présentiel ce jour-là.

Les confrontations des phases finales se joueront en un seul match. Si égalité, les joueurs / joueuses devront jouer les prolongations puis les tirs au but si l'égalité subsiste.

Après la clôture des préinscriptions et après vérification des licences par l'Organisation, l'arbre du tournoi est généré selon la date de réalisation de la préinscription permettant de connaître l'ensemble des rencontres.

Chaque Joueur peut ainsi :

- Prendre directement contact avec son adversaire pour discuter en ligne via le groupe WhatsApp pour définir d'une date/heure pour jouer la rencontre. Si les deux joueurs ne parviennent pas à se mettre d'accord, l'Organisation sera amenée à proposer un créneau pour jouer la rencontre. Si refus, l'Organisation pourra déclarer forfait les joueurs concernés.
- Retrouver les coordonnées PSN (ID) de son adversaire afin de l'ajouter directement via sa console directement au sein de du groupe de la poule.

Si les deux joueurs / joueuses n'ont pas pu se mettre d'accord, le comité d'organisation se réserve le droit de déterminer le qualifier pour le tour suivant (avec preuves à l'appui).

Si le match a été joué, le joueur / joueuse désigné vainqueur de la confrontation doit transmettre le résultat par message sur le groupe WhatsApp de sa poule. Pour justifier le résultat, une photo sera demandée comme preuve. L'autre joueur validera le résultat lors de l'envoi de ce dernier.

5. Paramètres du jeu

Le tournoi se joue exclusivement avec le Jeu FIFA 22 avec console PS4 (ou PS5 pour ceux disposant du jeu compatible en mode PS4) en match 1 vs 1 et mode de jeu « coup d'envoi 90 » pour les phases qualificatives et les matchs éliminatoires en Online. Pour participer chaque joueur devra être en possession du jeu FIFA 22 ainsi qu'un abonnement PSN valide pour pouvoir disputer les rencontres en ligne.

- Gameplay :

- Durée période : 6 minutes

- Club uniquement

- Vitesse jeu : Normale

- Assistance puissance passes : Non

- Défense tactique obligatoire

- Tactiques personnalisées autorisées

- Organisation de la rencontre :

Chaque Joueur doit au préalable des rencontres ajouter son adversaire « en ami » sur le Playstation Network. Les rencontres doivent se jouer dans le mode « Amicaux en ligne ». Pour pouvoir lancer la partie, l'un des deux joueurs / joueuses doit inviter son adversaire.

- Déconnexion et/ou problème technique :

En cas de déconnexion automatique des 2 joueurs / joueuses pour cause de problème technique du jeu et de ses serveurs, il est possible pour les Joueurs / joueuses d'arrêter le match et de le relancer en gardant le score et le temps restant à jouer et ce au maximum 2 fois par match. Il faudra être en mesure de présenter des preuves (captures d'écran et vidéos) en cas de vérification de la part de l'Organisation.

Si un match est interrompu intentionnellement par un joueur, ce joueur sera automatiquement disqualifié et verra le match en question perdu par forfait, de même si le match est interrompu à cause de sa connexion (défaite par trois buts à zéro).

Comme le permet le jeu, les joueurs / joueuses pourront mettre le jeu en pause pour remplacer un de leurs joueurs/joueuses et seulement dans le cas où le ballon est sorti de l'aire de jeu, ou pour donner suite à une faute ou une expulsion.

6. Calendrier

- Inscription :
 - o Début : Mercredi 28 avril 2022 à 16h
 - o Fin : Jeudi 12 mai 2022 à 23h59
- Phase Qualificative :
 - o Début : Mardi 17 mai 2022 à 8h
 - o Fin : Dimanche 29 mai 2022 à 23h59
- Phase Finale
 - o Huitièmes et Quart de Finales :
 - Début : Mardi 31 mai 2022 à 8h
 - Fin : Vendredi 10 juin 2022 à 23h59
 - o Demis Finales, Petites Finales et Finales
 - Dimanche 19 juin 2022 au Stade Auxerrois

7. Saisie des résultats

Une fois la rencontre terminée, chaque joueur / joueuse désigné vainqueur de la double confrontation doit transmettre le résultat par message sur le groupe WhatsApp de sa poule.

Le score ne sera validé qu'avec des preuves valides. En effet, chaque joueur / joueuse est donc invité à prendre une photo ou une capture d'écran de son résultat ainsi que des vidéos avec l'option Share pour les Joueurs / joueuses PS4 ou PS5.

L'ID PSN de votre adversaire doit être visible sur la preuve. Une preuve valide doit toujours comporter à minima les 2 éléments suivants :

- Le score des 2 matchs
- Les ID PSN des 2 Joueurs/joueuses

Toute preuve ayant l'un ou l'autre des éléments manquants ne peut être acceptée et sera considérée comme invalide par l'Organisation. Les joueurs / joueuses concernés pourront alors subir des sanctions adéquates par l'Organisation.

L'ensemble des preuves d'un match (captures d'écran, vidéos, etc) devra être conservé au moins 14 jours et pourra être réclamé à tout moment par l'Organisation. Les fausses preuves ou modifications de preuves sont strictement interdites et engendreront des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des compétitions e-Foot organisées par le District de l'Yonne de Football.

8. Esprit Sportif et Sanctions en cas de non-respect du présent règlement

A) Esprit Sportif

Afin de proposer la meilleure expérience sportive lors de cette compétition régionale, nous demandons - comme sur les terrains - à l'ensemble des Joueurs/joueuses d'agir dans le respect et de jouer de manière courtoise, de faire preuve de fair-play, d'équité et d'honnêteté. Les points ci-après ont pour objet de présenter une liste non exhaustive des différents comportements prohibés, malhonnêtes ou pouvant procurer un avantage indu dans l'intention de nuire.

Cette liste peut être modifiée à tout moment par l'Organisation qui et se réserve le droit de prendre toute mesure disciplinaire adaptée en cas de non-conformité au règlement, qu'il s'agisse d'un comportement énuméré dans la liste ci-dessous ou non. Les manquements suivants sont susceptibles d'entraîner une sanction disciplinaire (point B ci-après).

- Attitude
 - Refuser de suivre les instructions de l'Organisation nécessaires au bon déroulement du tournoi
 - Adopter un comportement antisportif vis-à-vis d'un autre Joueur
 - Ne pas fournir ses meilleurs efforts pour tenter de remporter un match
 - Harceler, suivre, menacer, intimider ou adopter un comportement nuisible vis-à-vis des autres participants, de l'Organisateur ou des administrateurs du tournoi
- Triche
 - Créer une fausse identité ou usurper l'identité d'une tierce personne
 - Avoir recours à « l'aliasing » lors des matchs du tournoi. L'aliasing consiste à faire jouer un match par une personne tierce en lieu et place du propriétaire du compte. Le Joueur propriétaire du compte tout comme le Joueur tiers s'exposent des sanctions
- Technique
 - Falsifier un résultat de match
 - Se déconnecter au cours d'une partie de manière intentionnelle
 - Utiliser un logiciel tiers de tricherie modifiant les fonctionnalités de FIFA22, ses règles, ses données ou son rendu graphique

B) Les Sanctions

L'Organisateur se réserve le droit d'infliger les sanctions suivantes selon le degré, la gravité et la répétition éventuelle de la violation constatée.

1. Avertissement

Le Joueur est averti que son comportement est nuisible au bon déroulement du tournoi.

2. Perte d'un match

Le Joueur sanctionné perd le match indiqué par l'Organisateur. Il peut s'agir d'un match en cours, futur ou déjà joué.

3. Suspension du tournoi

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre provisoirement un Joueur du tournoi. Dans ce cas, le Joueur n'est autorisé à participer à aucun match pendant toute la période de suspension.

4. Exclusion définitive du tournoi

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement un Joueur du tournoi voire de l'ensemble de ses tournois.

5. Passage auprès de la Commission de Discipline du District de l'Yonne de Football

Dans les cas les plus extrêmes, l'Organisateur se réserve le droit de saisir la Commission de Discipline du District de l'Yonne de Football.

9. Participation au tournoi

Il convient de préciser que chaque joueur / joueuse devra au préalable se préinscrire sur le [Google Forms](#) dédié. Sa participation sera validée par l'Organisation après vérification des critères de sélection (âge, licence valide pour la saison en cours 2021-2022 au sein de notre Ligue...).

10. Cadeaux et récompenses

Les récompenses seront les mêmes pour la Poule Haute et la Poule Consolante.

Répartition des lots pour les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e :

- **Vainqueur du tournoi :**
 - Coupe
 - Sac Nike
 - Maillot Nike District floqué
 - Bon d'achats de 40€ chez AuxerreSports
- **2^{ème} du tournoi :**
 - Coupe
 - Sac Nike
 - Bon d'achats de 20€ chez AuxerreSports

- **3^{ème} du tournoi :**
 - Coupe
 - Sac Nike
 - Bon d'achats de 15€ chez AuxerreSports
- **4^{ème} du tournoi :**
 - Médaille
 - Sac Nike

Les lots proposés sont non remplaçables et les gagnants ne peuvent en aucun cas réclamer une quelconque indemnité financière à hauteur de la valeur du lot.

En revanche, l'Organisation du tournoi se réserve le droit de remplacer les lots par des lots de nature et de valeur équivalente, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent, sans engager sa responsabilité de ce fait.

11. Cas exceptionnelles

Au besoin, le District de l'Yonne de Football se réserve le droit de mettre à jour, corriger ou modifier à tout moment et sans préavis le présent règlement. Les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Comité d'Organisation.

12. Collecte et utilisation des données

Les données personnelles recueillies à partir du formulaire de préinscription font l'objet d'un traitement informatique par le District de l'Yonne de Football aux fins de permettre la validation de la préinscription des joueurs / joueuses à la compétition e-Foot organisée du 17 mai au 19 juin 2022.

Les joueurs / joueuses autorisent l'Organisation, en tant que responsable du traitement, à utiliser les données à caractère personnel qu'ils ont accepté de lui transmettre, afin de leur permettre de participer à la compétition de Efoot et de recevoir le cas échéant leur lot. Ces données sont destinées au District de l'Yonne de Football et elles sont conservées pendant une durée de 3 années à compter de la fin des inscriptions au jeu. Les informations fournies ne seront utilisées que pour permettre aux joueurs de participer à la compétition et de recevoir par email des informations du District de l'Yonne de Football. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), chaque joueur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant au District de l'Yonne de Football via (rthiebaut@yonne.fff.fr ; gperlin@yonne.fff.fr) ou par courrier postal à l'adresse suivante : District de l'Yonne de Football – 10 Avenue du 4^{ème} régiment d'infanterie (Bâtiment A) - 89006 AUXERRE CEDEX.